

Le Parlement de XVIIIème législature (juillet 2009 – septembre 2010).

Pour participer aux élections parlementaires anticipées du 29 juillet 2009 ont été enregistrés initialement 10 concurrents électoraux, 2 se sont retirés ultérieurement du scrutin. A la différence des autres élections, qui avaient lieu le dimanche, ce scrutin s'est déroulé un mercredi.

Le seuil électoral de 5% a été dépassé par cinq formations politiques : le Parti des Communistes de la République de Moldavie — 48 mandats, le Parti Libéral Démocrate de Moldavie — 18 mandats, le Parti Libéral — 15 mandats, le Parti Démocrate de Moldavie — 13 mandats, l'Alliance 'Moldova Noastră' — 7 mandats.

Quatre des cinq partis qui ont accédé au Parlement - PLDM, PL, PDM et AMN, avec un nombre total de 53 députés, ont constitué la Coalition de gouvernement « l'Alliance pour l'Intégration Européenne ».

Le Président du Parlement élu, Mihai Ghimpu, est devenu Président intérimaire du pays, après l'expiration du mandat du Président Vladimir Voronine.

Les députés ont complété le cadre légal de la République par l'adoption des actes législatifs devant régler les relations du domaine économique, social, politique, juridique, culture, mass-médias et autres. Ont été dynamisées les relations bilatérales et multilatérales avec les Etats de la région et les organismes internationaux desquels la Moldavie est membre.

A été consignée une nouvelle qualité des relations entre la République de Moldavie et l'Union Européenne, orientée vers le lancement de négociations concernant l'élaboration et la signature de l'accord d'Association entre la République de Moldavie et l'Union Européenne, la libéralisation du régime des visas etc. Dans le même temps, les députés ont opéré une série de modifications au Code électoral. Le seuil d'accès au Parlement pour les Partis a été diminué de 5% à 4% et pour les candidats indépendants de 3 à 2%. A été revu le mode de distribution des voix et des mandats restés des concurrents n'ayant pas franchi le seuil électoral : la distribution égale, de manière successive, un mandat à chaque concurrent électoral (antérieurement les mandats étaient distribués proportionnellement, le parti avec le plus de voix étant privilégié). Des conditions pour l'ouverture des sections de vote à l'extérieur du pays et en dehors des missions diplomatiques et consulaires ont été créées.

Le Parlement de XVIIIème législature a échoué deux fois dans sa tentative d'élection du Président de la République, ainsi que dans la tentative de modifier la modalité d'élection du Président de l'Etat par l'organisation d'un référendum républicain constitutionnel le 5 septembre 2010. Sur la base de ces faits, conformément aux prévisions de la constitution de la République de Moldavie, le Président en exercice a dissout le Parlement de XVIIIème législature et a établi la date des élections parlementaires anticipées – 28 novembre 2010.